

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

**EXCUSES** : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-086 : MUSIQUE – MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2010-112 approuvant le mode de gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Monsieur le Président propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire qui sera appliquée à compter de l'année d'enseignement 2013/2014.

Monsieur le Président soumet, au vote du Conseil, la grille tarifaire suivante :

	CC Noblat	Extérieur
Ateliers groupe – Percussion	165	295
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	90	130
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	35	50
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	12	17
Ateliers groupe - Eveil Musical	165	295
Solfège (FM)	90	165
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	260	600
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	315	600
2ème instrument en +	185	350
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (1)	245	550
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	185	350

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 1 contre et 2 abstentions**

**Décide** d'appliquer les tarifs, annuels, Conformément au tableau ci-dessus,

**Décide** que ces tarifs annuels seront perçus de façon trimestrielle, pour un tiers au mois de décembre, pour un tiers au mois de mars et le solde au mois de juin de l'année d'étude et d'apprentissage.

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-116**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,  
  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
SAINT-LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Accueil | Administration | Préférences | Aide  
Déconnexion  
Actes en cours      Création d'acte      Recherche

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

**Accusé de réception préfecture**

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : MUSIQUE- MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE

Date de transmission de l'acte : 11/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-086 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-086-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires